

**REGLEMENT COMPLET
JEU WEB NATIONAL 50 ANS DANETTE
OPERATION 16732**

1. SOCIETE ORGANISATRICE ET OBJET

La société Danone Produits Frais France (« DPFF »), au capital de 16 950 497,00 Euros, RCS Bobigny n° 672 039 971 dont le siège social est situé 150 BD VICTOR HUGO 93400 SAINT OUEN (ci-après « la Société Organisatrice »), organise **entre le 02/03/2020 et le 31/12/2020** un jeu internet avec obligation d'achat intitulé « JEU WEB NATIONAL 50 ANS DANETTE » (ci-après le « Jeu »).

Le Jeu est accessible depuis le site internet www.jeu50ansdanette.fr et est annoncé sur des PLV en magasin.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

2. PARTICIPANTS

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 16 ans résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Sont exclus les salariés et représentants de la Société Organisatrice, ainsi que les membres de leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S ou vie maritale reconnue ou non) et d'une façon générale de toutes les sociétés ayant participé à l'organisation, la réalisation ou à la mise en œuvre de ce Jeu directement ou indirectement.

Tout participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. La Société Organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

3. PARTICIPATION AU JEU

Pour participer au Jeu, vous devez :

- **Acheter simultanément 3 packs de Danette** et conserver le ticket de caisse.
- Vous rendre sur le site internet www.jeu50ansdanette.fr et compléter puis valider le formulaire d'inscription.
- Suivre les instructions pour télécharger votre ticket de caisse avec la date, les libellés des produits et les prix des packs entourés.

Une fois votre inscription validée, vous pourrez accéder à une animation qui vous permettra de remporter 1 trottinette électrique et son lot de protections, 1 an de Danette sous la forme d'un carnet de 52 bons d'achat d'une valeur unitaire de 1,49€, 1 tee shirt personnalisé, ou un bon de réduction d'une valeur unitaire de 0,30€.

Vous serez également automatiquement inscrit au tirage au sort vous permettant peut-être de remporter un voyage sur l'île de Pâques pour 4 personnes.

4. DETERMINATION DES GAGNANTS

4.1 Instants Gagnants

150 instants gagnants seront déterminés préalablement.

Si la connexion d'un participant tombe dans l'un des 150 instants gagnants prédéterminés, le participant remporte 1 trottinette électrique, 1 an de Danette sous la forme d'un carnet de bons d'achat, ou un tee shirt personnalisé, selon le lot qui aura été préalablement attribué à cet instant gagnant.

Les instants gagnants sont dits ouverts ; ils ne se terminent que par la connexion d'un participant. Par connexion on entend le moment où le participant lance l'animation du jeu.

Les gagnants seront informés de leur gain immédiatement.

Si la connexion du participant ne tombe pas dans l'un des instants gagnants prédéterminés, le participant remporte un bon de réduction de 0,30€. Il en sera informé immédiatement et devra alors imprimer son bon depuis un lien qu'il recevra par e-mail.

4.2 Tirage au sort

Un tirage au sort sera réalisé, parmi l'ensemble des participants dont la participation aura été validée, afin de déterminer le gagnant du voyage. Le tirage au sort sera réalisé dans le mois suivant la fin du Jeu, soit durant le mois de janvier 2021, sous contrôle d'huissier (SELARL COUTANT, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, AIX EN PROVENCE (13)).

Le gagnant sera informé qu'il a remporté le voyage par voie postale et par courrier électronique, aux coordonnées qu'il aura indiquées lors de son inscription, sous 1 à 2 semaines après la date du tirage au sort, au plus tard mi-février 2021.

5. DOTATIONS

5.1 Instants Gagnants

Sont mis en jeu :

- 50 trottinettes électriques de la marque Xiaomi, modèle Pro Mi Electric Scooter, d'une valeur unitaire commerciale indicative de 499,00€ TTC ainsi que ses accessoires de protection d'une valeur unitaire commerciale indicative de 89,99€ TTC.
- 50 lots de « 1 an de Danette » sous la forme d'un carnet de 52 bons d'une valeur unitaire de 1,49€ à valoir sur la gamme Danette.
- 50 tee-shirts de la marque B&C, personnalisés avec le prénom et l'âge du participant selon le modèle « X toujours debout pour Danette depuis Y ans », d'une valeur commerciale unitaire indicative de 20,00€ TTC.
- Autant de bons de réduction qu'il y aura de participants ne remportant pas l'un des autres lots mis en jeu. Les bons de réduction sont d'une valeur de 0,30 € TTC, à valoir sur l'achat de produits Danette en France métropolitaine, au plus tard le 31/01/2021. Les gagnants devront imprimer leur bon depuis le site internet, après avoir gagné.

Les gagnants des trottinettes et ses accessoires de protection, et des lots de « 1 an de Danette » recevront leur dotation par voie postale à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription, dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de l'annonce de leur gain.

Les gagnants des tee-shirts personnalisés, recevront leur dotation par voie postale à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription, dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de l'annonce de leur gain.

5.2 Tirage au sort

Est mis en jeu :

- 1 voyage sur l'île de Pâques pour 4 personnes dont au moins 2 personnes majeures, de 6 nuits (7 jours), d'une valeur commerciale indicative de 11 200€ TTC.

Le voyage comprend :

- le vol A/R en classe économique depuis Paris
- Hébergement (1 chambre quadruple) en hôtel 3 ou 4* en formule nuit + petit déjeuner pour 6 nuits en chambre quadruple.
- Une excursion guidée sur l'île de Pâques à la découverte des Moai
- Un dîner spectacle.
- Une excursion au volcan Rano Kau

Ne sont pas inclus dans le voyage :

- les dépenses personnelles (y compris les repas, hors le dîner spectacle inclus) et les pourboires
- l'assurance voyage
- toute activité qui ne serait pas décrite au-dessus
- l'acheminement depuis le domicile du gagnant jusqu'à Paris (à l'aller)
- l'acheminement depuis Paris jusqu'au domicile du gagnant (au retour)

Le séjour est valable 1 an à compter de la date du tirage au sort.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte et ne peuvent pas être repris à la demande des gagnants contre leur valeur en espèce ni être remplacés par d'autres lots. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le gain par un gain de caractéristiques proches et de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigent.

6. RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

6.1 – Problèmes de connexion ou autres

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque problème de communication, de connexion réseau, d'ordinateurs ou de connexion défectueuse. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné.

La Société Organisatrice ne garantit pas que le site internet www.jeu50ansdanette.fr fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés.

La Société Organisatrice ne garantit pas que le site www.jeu50ansdanette.fr les serveurs y donnant accès et/ou les sites tiers avec lesquels il a des liens ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens ou aux personnes.

En aucun cas la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration de ces données. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription ou un problème de connexion Internet).

6.2 Arrêt ou modification du Jeu

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour une raison quelconque (notamment, fraude informatique, virus, incendie, inondation, grève, force majeure ou toute autre raison) ce Jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. En effet, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le présent Jeu si les circonstances l'exigent et ce, sans réparation d'un quelconque dommage pour les participants.

Toute modification du présent règlement pourra faire l'objet d'un avenant et/ou d'une information auprès des participants.

6.3 Exclusion d'un participant

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du participant à ce Jeu.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment par la création de fausses identités ou l'utilisation de robots informatiques pourra être sanctionnée par la Société Organisatrice par l'interdiction formelle, définitive et sans préavis de participer au Jeu.

Toute dotation remportée en violation du présent règlement ou à la suite d'une fraude et livrée à toute personne devra être restituée sans délai à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve en outre le droit d'entamer des poursuites judiciaires en cas de fraude ou de tentative de fraude, conformément aux dispositions de l'article 313-1 du Code Pénal.

6.4 Conformité des dotations

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des défauts et/ou vices affectant les dotations ni de tout dommage direct ou indirect occasionné par une dotation ou son utilisation. Toute réclamation à ce titre devra être effectuée directement auprès du fabricant.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice (personnel, physique, matériel, financier ou autre) survenu à l'occasion du voyage. Toute réclamation relative à l'exécution de la dotation devra être formulée directement auprès de la société prestataire.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable, et le gagnant ne pourra pas réclamer une quelconque indemnisation, en cas de difficultés survenant dans l'acheminement de la dotation du fait du gagnant, et notamment :

- Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avérerait erronée(s),
- En cas de retour d'un courrier/colis, si les coordonnées postales ou l'identité ne correspondent pas à celles du gagnant, sont erronées ou si le gagnant reste indisponible.

La Société Organisatrice ne saurait non plus être responsable dans le cas d'erreur d'acheminement, de pertes, de détériorations, de retards et/ou de vols des dotations par les services de La Poste ou tout autre transporteur.

7. INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles collectées seront traitées par Danone Produits Frais France, responsable de ce traitement. Ce traitement a pour finalité la gestion du Jeu. Il est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par Danone Produits Frais France à organiser des jeux-concours à destination de ses clients dans le cadre d'opérations de promotion relatives à certains de ses produits au traitement du contrat (participation à l'offre promotionnelle), au consentement (souscription aux newsletters et/ou offres promotionnelles DPFF) et à l'obligation légale (réponse des autorités compétentes). Les données à caractère personnel seront conservées pendant toute la durée de l'Opération et douze (12) mois après la date de fin de l'Opération (archives courantes). Au-delà, elles sont archivées pour des contraintes légales (archives intermédiaires). Elles pourront être accessibles par les équipes de la Société Organisatrice et par ses sous-traitants en charge de la gestion du Jeu, ainsi que de l'hébergement et de la maintenance des données personnelles.

Les données font l'objet d'une saisie par un prestataire au Maroc. Ce pays situé hors UE, le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles. Vous pouvez en obtenir une copie en vous adressant à hcd_comite_securite@highco-data.fr.

La confiance que les participants accordent à Danone Produits Frais France est au cœur de ses priorités. Danone Produits Frais France s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle recueille au sujet des participants.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de récupération, de limitation du traitement et d'opposition de l'ensemble des données vous concernant dans les conditions et limites posées par la loi. Ils disposent d'un droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après leur mort et du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour obtenir plus d'informations concernant leur droits et la politique en matière de protection de la vie privée de Danone Produits Frais France, les participants peuvent se rendre sur le site www.dan-on.com/fr-fr/politique-protection-de-la-vie-privee. Si un participant souhaite exercer ses droits, il doit se rendre sur www.dan-on.com/fr-fr/contact ou contacter le service consommateurs à l'adresse suivante : Danone Produits Frais France, Service Consommateurs, 150 boulevard Victor Hugo 93589 Saint-Ouen Cedex.

8. COPIE ET DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est consultable dans son intégralité sur le site internet www.jeu50ansdanette.fr

Le présent règlement est déposé auprès de la SELARL COUTANT, Huissiers de justice associés à Aix-en-Provence (13).

9. LITIGES

Le présent règlement est régi et interprété selon le droit français. Tout litige concernant l'interprétation, l'application et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la Société Organisatrice.

Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou orale concernant le Jeu, l'interprétation ou l'application dudit règlement. Toute contestation relative à ce Jeu devra être adressée, par écrit uniquement, en français à : Danone Produit Frais France, Service Consommateur, 150 boulevard Victor Hugo 93589 Saint Ouen.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de 3 mois suivant la date de clôture du Jeu.